

DIMANCHE 28 MARS 2010 : 17^{ÈME} JOURNÉE DES CHEMINS

C'est dès maintenant qu'il faut chercher votre chantier pour la 17^{ème} édition. Mode d'emploi.

La Journée des Chemins a pour but de montrer au grand public l'intérêt que portent les pratiquants des loisirs verts aux chemins ruraux et à la protection de leur environnement.

L'opération consiste en des chantiers de réouverture et d'entretien des chemins ruraux, ou de nettoyage de chemins souillés. Chaque année depuis 1994, traditionnellement lors du Dimanche des Rameaux, des dizaines de communes rurales accueillent un chantier, avec le soutien de leur maire. La Journée des Chemins est une occasion unique de mettre en avant la contribution bénévole des pratiquants, qui ne se limite pas, fort heureusement, à une seule journée par an. Conviviale, l'opération permet également aux adeptes des différentes activités (marche, VTT, cheval, moto, quad, 4x4, chasse, etc.) de se rencontrer et de tisser des liens favorisant une meilleure cohabitation.

Ce qu'il faut faire dès à présent pour réussir sa Journée des Chemins :

1. Vous avez sûrement déjà repéré un chemin obstrué par la broussaille, qui pourrait être intéressant pour la pratique de la randonnée (ou un chemin «dépotoir», à nettoyer). Vous pouvez également aller voir directement un maire et lui demander s'il existe des chemins à rouvrir sur sa commune. On découvre parfois grâce au cadastre des chemins sympas dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence !
2. Vérifier en mairie (cadastre) le statut du chemin : chemin rural (CR), chemin d'exploitation (CE), ou chemin privé (dans ce dernier cas il y a un n° de parcelle)
3. J-2 mois : obtenir l'accord du maire (pour un CR) ou du propriétaire du chemin (par principe, il vaut mieux viser un chemin rural que privé...)
4. Dès l'accord obtenu, compléter la fiche de renseignements et l'envoyer sans attendre au secrétariat du Codever (la fiche se trouve sur www.journeesdeschemins.fr ou sur simple demande auprès du secrétariat)
5. Informer au plus tôt les clubs le plus largement possible, toutes activités confondues, la presse locale, et ne pas oublier les concessionnaires qui peuvent faire de l'affichage.

Le Codever met en place un dispositif de relations presse pour informer les médias nationaux et régionaux : presse écrite, radio, TV. Des supports de communication seront disponibles sur www.journeesdeschemins.fr (dossier de presse, bannières...)

Notez que vous êtes libres d'organiser un chantier à une date différente si vous ne pouvez pas faire autrement. Inscrivez-le quand même.

Pour toute question : secretariat@codever.fr ou 09 650 444 76 (14h-17h du lundi au vendredi, sauf mercredi).

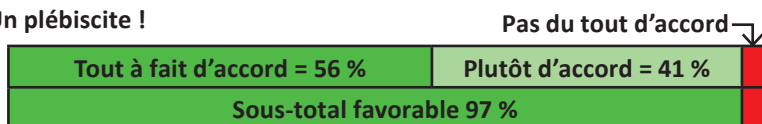
53 % DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE MOTORISÉE ÉVITE QUE DES CHEMINS DISPARAISSENT FAUTE DE FRÉQUENTATION SUFFISANTE. (SONDAGE IPSOS/CODEVER DU 28 SEPTEMBRE 2009)



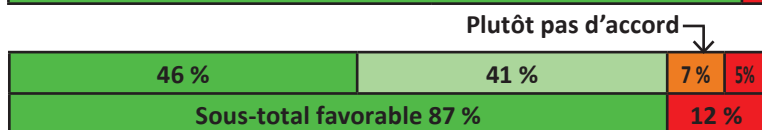
La Journée des Chemins plébiscitée par les élus ruraux

Nous avons envoyé un questionnaire à chaque maire dont la commune a accueilli un chantier en 2009 (70). Voici la synthèse des 41 réponses reçues. Un plébiscite !

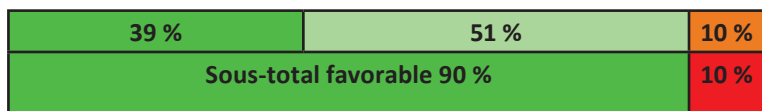
La Journée des Chemins participe à la sauvegarde du patrimoine des chemins ruraux.



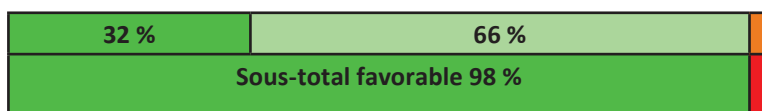
La Journée des Chemins favorise une meilleure cohabitation entre les différents usagers des chemins.



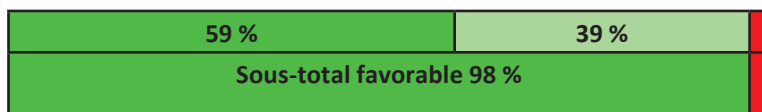
La Journée des Chemins contribue à faire prendre conscience au grand public de la nécessité de participer bénévolement à l'entretien des chemins.



La Journée des Chemins contribue à faire prendre conscience au grand public de la nécessité de participer à la préservation de son environnement.



Ce chantier aurait été plus difficile à réaliser sans cette contribution des bénévoles (problèmes de ressources humaines ou budgétaires...).



La Journée des Chemins vous laisse une impression générale...



Si l'occasion se présente, accueillerez-vous à nouveau un chantier lors d'une prochaine édition ?

